

COMMISSION SPORTIVE

Réunion et Consultation électronique
du mardi 28 mai 2024

Procès-verbal n° 22

Président M. Éric MAIOROFF

Présents MM. Grégory BOUCHET, Didier DANIEL et Jean-Louis OLIVIER

Approbation du PV n° 21 sans modification.

La Commission demande aux clubs de rapporter au District les trophées des Coupes et Challenges avant le vendredi 7 juin 2024.

Coupe Louis David : Château Larcher

Coupe André Tassin : Buxerolles

Coupe Jolliet Rousseau : Dissay

CALENDRIER DES COUPES ET CHALLENGES MODIFIÉ

Le prochain tirage des Coupes et Challenges aura lieu le mardi 4 juin, il faut donc obligatoirement transférer la FMI (ou feuille de match papier en cas de dysfonctionnement, courriel autorisé en plus de l'envoi postal) **au plus tard le dimanche 2 juin.**

Le tirage des ¼ de Finales se fera le mardi 4 juin au District de la Vienne de Football en présence des représentants des équipes qualifiées.

DÉPARTEMENTAL 2

Match n° 26665016 : Sèvres Anxaumont (1) – Ligugé (3) en poule B du 19/05/24

Réserve

La commission enregistre la décision de la commission Litiges et Contentieux PV n°36 (22/05/24) qui homologue le résultat inscrit sur la feuille de match.

DEPARTEMENTAL 3

Match n° 26818042 : Coussay les Bois (1) – Buxerolles (3) en Départemental 3 poule A du 05/05/24 remis le 12/05/24

Évocation

La commission enregistre la décision de la commission Litiges et Contentieux PV n°36 (22/05/24) qui donne match perdu par pénalité avec 0 but à 3 à l'équipe de Buxerolles (3) pour en donner le gain à l'équipe de Coussay les Bois (1) avec 3 buts à 0.

Match n° 26818003 : Moncontour (1) / Poitiers ASAC (1) en poule A du 4/02/24

La commission enregistre la décision de la commission régionale d'appel PV n°59 (26/04/24) qui annule les trois points de retrait supplémentaires infligés à l'équipe de Poitiers ASAC

Match n° 26667084 : Chasseneuil St Georges (2) – Montmorillon (3) en poule C du 05/05/24

Évocation

La commission enregistre la décision de la commission Litiges et Contentieux PV n°35 (15/05/24) qui donne match perdu par pénalité avec 0 but à 3 à l'équipe de Chasseneuil St Georges (2) pour en donner le gain à l'équipe de Montmorillon (3) avec 3 buts à 0.

DEPARTEMENTAL 4

Match n° 26667439 : Vendelogne / Vouillé (1) – Croutelle (1) en poule F du 05/05/24

Évocation

La commission enregistre la décision de la commission Litiges et Contentieux PV n°35 (15/05/24) qui donne match perdu par pénalité avec 0 but à 3 à l'équipe de Croutelle (1) pour en donner le gain à l'équipe de Vendelogne / Vouillé (1) avec 3 buts à 0.

CHAMPIONNAT U18F à 11 (gestion 79)

Match n° 27783023 : Châtelleraut SO (1) – Montmorillon (1) en poule A du 18/05/24

Forfait de l'équipe du Châtelleraut SO (1)

Les frais de déplacement de l'arbitre de la rencontre Mme DUBOIS Lucia (17€84) seront à la charge du club de Châtelleraut SO

CHAMPIONNAT U15F à 11 (gestion 86)

Match n°27790136 : Cherveux (1) – GJ Cerizay Interbocage (1) en poule A du 25/05/24

L'équipe du GJ Cerizay Interbocage (1), s'est déplacée malgré le forfait général de l'équipe de Cherveux

La commission présente ses excuses au GJ Cerizay Interbocage pour cette erreur administrative, les frais de déplacement (155€) seront pris en charge par le District.

Forfait

Match n°27790132 : GJ Cerizay Interbocage (1) – Chamois/Chauray/Echire (1) en poule A du 18/05/24

1^{er} forfait de l'équipe du GJ Cerizay Interbocage (1) (sans déplacement de Chamois/Chauray/Echire (1))

Amende de 11€ au GJ Cerizay Interbocage

Match n°27790133 : Montmorillon (1) - Cherveux (1) en poule A du 18/05/24

3^{ème} forfait de l'équipe de Cherveux (1) (sans déplacement)

Amende de 11€ au club de Cherveux

Remarque : s'agissant du 3^{ème} forfait, l'équipe de Cherveux (1) est déclarée forfait général à compter de ce jour

CHAMPIONNAT U11-U13F à 8 (gestion 86)

Forfait

Match n°27788950 : Nieuil L'Espoir (1) - Poitiers Stade (1) en poule B du 18/05/24

3^{ème} forfait de l'équipe de Nieuil L'Espoir (1) (sans déplacement de Poitiers Stade (1))

Amende de 11€ au club de Nieuil L'Espoir

Remarque : s'agissant du 3^{ème} forfait, l'équipe de Nieuil l'Espoir (1) est déclarée forfait général à compter de ce jour

Match n° 27788951 : Parthenay Viennay (1) – GJ VVM Chauvigny (1) en poule B du 18/05/24

1^{er} forfait de l'équipe du GJ VVM Chauvigny (1) (sans déplacement)

Amende de 11€ au GJ VVM Chauvigny

Match n°27789409 : GJ VVM Chauvigny (2) - Montmorillon (1) en poule C du 18/05/24

1^{er} forfait de l'équipe du GJ VVM Chauvigny (2) (sans déplacement de Montmorillon (1))

Amende de 11€ au GJ VVM Chauvigny

Match n° 27789415 : Jaunay/Gj Espoir Sud Poitiers (1) – Gj VVM Chauvigny (2) en poule C du 25/05/24

2^{ème} forfait de l'équipe de GJ VVM Chauvigny (2) (sans déplacement)

Amende de 11€ au GJ VVM Chauvigny

COUPE LOUIS DAVID

Match n° 28079635 : Neuville (3) – Beaumont St Cyr (2) du 31/03/24 remis le 07/05/24

Évocation

La commission enregistre la décision de la commission Litiges et Contentieux PV n°36 (22/05/24) qui donne match perdu par pénalité avec 0 but à 3 à l'équipe de Neuville (3) pour en donner le gain à l'équipe de Beaumont St Cyr (2) avec 3 buts à 0.

L'équipe de Beaumont St Cyr (2) était déjà qualifiée pour la suite de la compétition

Match n° 27989459 : La Chapelle Viviers (1) – FC 3 Vallées 86 (2) du 17/02/24 remis le 27/04/24 et à nouveau remis le 07/05/24

Réserve

La commission enregistre la décision de la commission Litiges et Contentieux PV n°35 (15/05/24) qui homologue le résultat inscrit sur la feuille de match.

L'équipe de FC 3 Vallées 86 (2) est qualifiée pour la suite de la compétition

Match n° 28075987 : Ozon (2) – Antran (1) du 31/03/24 remis le 08/05/24

Réserve

La commission enregistre la décision de la commission Litiges et Contentieux PV n°35 (15/05/24) qui homologue le résultat inscrit sur la feuille de match.

L'équipe d'Ozon (2) est qualifiée pour la suite de la compétition

DEPARTEMENTAL 5

Match n° 26846235 : Montamisé (3) – Nouaillé (4) en poule F du 05/05/24

Dernier rappel

Feuille de match informatisée ou papier non reçue, à ce jour.

La Commission demande aux deux clubs à recevoir **avant le jeudi 6 juin 2024** sous peine d'amende et de match perdu par pénalité :

- Le score de la rencontre.
- La composition de leurs équipes (numéro de maillot – numéro de licence – nom et prénom)
- Le nom du capitaine
- Les éventuelles blessures.
- Les noms des arbitres et du délégué
- Les remplacements et les éventuelles sanctions.

Dossier en instance.

COUPE JOLLIET ROUSSEAU

Forfait

Match n°28156818 : Monts Sur Guesnes (1) – Cernay St Genest/L'envigne (1) du 19/05/24

Forfait de l'équipe de Monts sur Guesnes (1) (sans déplacement de l'équipe de Cernay St Genest/L'Envigne (1))

Amende de 33€ au club de Monts sur Guesnes

L'équipe de Cernay St Genest/L'Envigne (1) est qualifiée pour la suite de la compétition

Match n°28156821 : Paizay Le Sec (1) - Les Roches la Villedieu (1) du 19/05/24

Forfait de l'équipe des Roches la Villedieu (1) (sans déplacement)

Amende de 33€ au club des Roches la Villedieu

L'équipe de Paizay le Sec (1) est qualifiée pour la suite de la compétition

Match n°28156828 : Ceaux La Roche (1) - Avanton (1) du 19/05/24

Forfait de l'équipe de Ceaux La Roche (1) (sans déplacement de l'équipe d'Avanton (1))

Amende de 33€ au club de Ceaux La Roche

L'équipe d'Avanton (1) est qualifiée pour la suite de la compétition

COUPE JOLLIET ROUSSEAU - 5ème tour le 2/06/24

N°	équipes à domicile	div.	équipes à l'extérieur	div.
1	Poitiers ASAC 1	D3A	Cenon/Vouneuil 1	D4B
2	Leigne sur Usseau 1	D3B	Coussay 1	D4A
3	Vivonne 1	D3D	Poitiers Gibauderie 1	D3C
4	St Maurice Gencay 1	D3D	Avanton 1	D3B
5	Paizay le Sec 1	D5G	Haims 1	D5G

Colombiers 1	D3B	Exempt
---------------------	------------	--------

En raison de la qualification des équipes de Boivre et de St Léger de Montbrillais en Coupe Louis David il y aura également une équipe exempte en 1/4 de finale

CHALLENGE MARCEL RENAUDIE

Match n° 28160252 : St Julien l'Ars (2) – Bouresse / Queaux Moussac (1) du 19/05/24

Réserve

La commission enregistre la décision de la commission Litiges et Contentieux PV n°36 (22/05/24) qui homologue le résultat inscrit sur la feuille de match.

L'équipe de St Julien L'Ars est qualifiée pour la suite de la compétition

Match n° 28160256 : St Maurice Gencay (2) – Smarves Iteuil (3) du 18/05/24

Réserve

La commission enregistre la décision de la commission Litiges et Contentieux PV n°36 (22/05/24) qui homologue le résultat inscrit sur la feuille de match.

L'équipe de Smarves Iteuil (3) est qualifiée pour la suite de la compétition

Match n° 28160262 : La Pallu (2) – Poitiers Asac (2) du 19/05/24

Réserve

La commission enregistre la décision de la commission Litiges et Contentieux PV n°36 (22/05/24) qui homologue le résultat inscrit sur la feuille de match.

L'équipe de Poitiers ASAC (2) est qualifiée pour la suite de la compétition

Forfait

Match n°28160254 : Champigny (1) - Coussay Les Bois (2) du 19/05/24

Forfait de l'équipe de Champigny (1) (sans déplacement de l'équipe de Coussay Les Bois (2))

Amende de 33€ au club de Champigny

L'équipe de Coussay Les Bois (1) est qualifiée pour la suite de la compétition

Les frais de déplacement de l'arbitre de la rencontre M.AUGIS Jacques (25€87) seront à la charge du club de Champigny

Match n°28160265 : Cernay St Genest/L'Envigne (2) - Moncontour (2) du 19/05/24

Forfait de l'équipe de Moncontour (2) (sans déplacement)

Amende de 33€ au club de Moncontour

L'équipe de Cernay St Genest/L'Envigne (2) est qualifiée pour la suite de la compétition

CHALLENGE M. RENAUDIE - 6ème tour

Le 02/06/24

N°	équipes à domicile	div.	équipes à l'extérieur	div.
1	Poitiers Portugais 1	D5 F	Jouhet Pindray 1	D5 G
2	St Julien L Ars 2	D5 E	Sillars 1	D5 G
3	Smarves Iteuil 3	D5 D	Saulgé 1	D5 G
4	Chapelle Viviers 1	D5 G	Cernay/L'Envigne 2	D5 B
5	Beaumont St Cyr 4	D5 C	Poitiers Asac 2	D5 E
6	Dissay 2	D5 F	Colombiers 2	D5 C

Montamise 3	D5 F	Exempt
-------------	------	--------

RÉUNION DE FIN DE SAISON FINALES DES COUPES DU POITOU à 8 et à 11

Réunion le 8 juin 2024 à Thenezay à 10h.
A la salle « Pierre Rondier » (centre bourg)
(Réunion commune avec les clubs de la Vienne et des Deux Sèvres)

COUPE DU POITOU FEMININE A 11 - FINALE le 8 juin 2024				
N°	équipe à domicile	div.	équipe à l'extérieur	div.
27	Ligugé		Jaunay Marigny	

COUPE DU POITOU FEMININE A 8 - FINALE le 8 juin 2024				
N°	équipe à domicile	div.	équipe à l'extérieur	div.
28	Boismé Clessé		Nieuil L'Espoir	

TRANSMISSION TARDIVE FEUILLES DE MATCHS

Amende de 13€

Match n° 27788906 : Châtelleraut SO (1) – Loudun (1) en U11-U13F poule A du 20/04/24

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter de la présente notification (article 30 des Règlements Généraux de la L.F.N.-A.) (48 heures pour les coupes départementales) dans les formes réglementaires définies à l'article 190 des R.G. de la FFF, accompagné d'un droit d'examen de 105 €.

Prochaine réunion : sur convocation.
Le président, Eric Maïoroff.